Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/03/2024 et publié ou notifié le 25/03/2024

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice: 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur

Présents: 8

Olivier MURAT

Votants: 8

<u>Présents</u>: Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON,

Marie-France MURAT

Pour : 8
Contre : 0

Représentés: Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Subvention comité des fêtes - 2024_16

Le Maire fait part aux membres du conseil que le comité des fêtes à Aisy sur Armançon a été créé à sa demande, il propose d'accorder une subvention pour sa mise en route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention annuelle de 1 500 € au comité des fêtes.

La secretaire de serance 9.F. furet Mund

- DIT que les sommes seront inscrites au compte 65748.
- DIT que cette subvention sera versée en une seule fois

Le Maire, Olivier MURAT

SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 25/03/2024 089-218900041-20240322-2024_16-DE